



# CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 25 FEVRIER 2021

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq février, à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Barbara sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry DEVILLE.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 février 2021

**PRÉSENTS** : Mmes et Mrs. : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL - Lyliane BEYNEL - Pacôme GALLET - Marie-Catherine GOIRAN - Nathan ALBOUY - Christine PAQUIS – Joseph DEVILLE - Christine BERTIN - Sylvette DELORME - Jacques DONATO - Dominique PAUTY - Evelyne FAURE - Laurent BRUNON – Sandrine NOIRIE - Corine BEGON - Grégory CROIZAT - Marilyne ALONSO - Marie-José SAULODES - Marcel LEROUX - Nicole GIRAUD - François GILBERTAS - Hervé BRU.

#### **EXCUSES AVEC POUVOIR** :

M. André BRANDMEYER donne pouvoir à M. Marcel GIACOMEL.

Mme Odile LAROCHE-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Lyliane BEYNEL.

M. Cédric CHAVAREN donne pouvoir à M. Pacôme GALLET (M. CHAVAREN est arrivé à 17h26)

M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY.

#### **1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Grégory CROIZAT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Secrétaire de séance : M. Grégory CROIZAT.**

#### **2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

Remarques du groupe minoritaire sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2021 :

Monsieur Hervé BRU revient sur le **paragraphe 9 – Administration générale – Activité économique – opération bons cadeaux – bons d'achat**

Il reprend l'observation de Madame Marie-José SAULODES : «*il s'agit de voter pour l'opération bons cadeaux alors que certains bons ont déjà été distribués, ce qui est dérangement* ».

La réponse apportée était qu'il s'agit de deux choses différentes or il est fait mention des bons remis aux bénévoles dans la délibération.

Monsieur le Maire précise que l'utilisation des « bons cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année » tels que mentionnés dans le compte-rendu et dans la délibération s'appliquera en fin d'année 2021.

Monsieur Maxime CHAUVET rappelle que le Conseil Municipal a délibéré concernant des bons conçus et fabriqués par la Mairie de BONSON pour une mise en œuvre à compter de l'année 2021. Le fait de ne pas indiquer une année civile ou scolaire sur la délibération permet de renouveler le dispositif chaque année sans délibérer à nouveau. Aussi, en fin d'année 2021, la Municipalité pourra décider de donner ce type de bons aux bénévoles de la Médiathèque et de la Chapelle, elle pourra le faire par le biais de cette délibération.

Pour information, les bons donnés aux bénévoles (médiathèque et Chapelle) en décembre 2020 ont été achetés auprès d'un commerçant bonsonnais « Les petits bouchons ». La facture a été réglée.

Monsieur Hervé BRU indique qu'il avait aussi posé des questions sur le logo, point n°10 – **Communication** du compte-rendu, sur le cahier des charges relatif à celui-ci.

Monsieur Maxime CHAUVET indique qu'il n'y a pas eu de cahier des charges écrit. Il y a eu plusieurs rencontres avec le prestataire qui ont abouti à la proposition des deux logos.

Monsieur Hervé BRU dit qu'il n'y a donc pas eu de mise en concurrence entre plusieurs prestataires. Monsieur Maxime CHAUVET précise que la mise en concurrence est obligatoire à partir de 40 000 € HT. Il n'y a pas eu de mise en concurrence entre prestataires.

Monsieur LEROUX revient sur la confusion entre « bons cadeaux » et « chèques cadeaux ». Monsieur le Maire indique que M. François GILBERTAS avait fait cette remarque.

Monsieur Marcel LEROUX ajoute que le groupe aurait souhaité qu'une synthèse des différentes interventions soit faite dans le compte-rendu. Monsieur le Maire indique que c'est fait par le service administratif.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit justement d'un compte-rendu et n'ouvre pas un nouveau débat.

**Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 est approuvé à la majorité des membres présents lors de cette séance, 22 voix pour, 5 abstentions.**

### 3- DECISIONS DU MAIRE

- **Décision n°2021/001 relative à l'acquisition et à la maintenance d'un copieur à l'école Jules Verne.** Le montant d'acquisition du matériel est de 4 950 € HT soit 5 940 € TTC (société EVOLUTION 42). Le tarif copie est fixé à 0.0038 € HT noir et blanc et 0.035 € HT couleur.
- **Décision n°2021/002 relative à la mission de maîtrise d'ouvrage de l'ancienne Maison paroissiale en maison des associations (entreprise CS BATIMENT)** pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400 TTC.
- **Décision n°2021/003 relative à la demande de subvention au titre de la Rénovation énergétique formulée dans le cadre de le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les bâtiments publics.** Le montant total des travaux est estimé à 173 285.02 € HT. La subvention est sollicitée à hauteur de 48 495.02 €.

Concernant l'ancienne Maison Paroissiale, Monsieur Marcel LEROUX demande s'il existe déjà un pré-projet. Monsieur le Maire lui précise que ce n'est pas l'objet de la décision.

Au sujet de la décision n°2021/002 pour la mission de maîtrise d'ouvrage confiée à CS BATIMENT pour l'ancienne Maison paroissiale, Monsieur Hervé BRU demande à quoi correspondent les 12 000 €. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une étude sur l'état de l'ancienne Maison Paroissiale et de voir comment la transformer et l'améliorer pour le bien-être des associations de la Commune.

### 4 – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

#### **Rapport d'Orientation Budgétaire.**

Monsieur le Maire indique que la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sera présentée par lui-même et par Monsieur Maxime CHAUVET, DGS.

Monsieur le Maire rappelle que tout a été vu lors d'une Commission des Finances, il s'agit donc de faire le résumé de ce qui s'est déroulé lors de cette Commission.

Monsieur Maxime CHAUVET rappelle que le support du DOB a été mis en ligne sur le DRIVE des élus, par conséquent le document peut également être suivi sur les tablettes pendant tout l'exposé.

#### **Présentation du sommaire du DOB :**

- Dépenses de fonctionnement CA 2020 et BP 2021
- Recettes de fonctionnement CA 2020 et BP 2021
- Niveau d'épargne – autofinancement
- Dépenses d'investissement CA 2020 et BP 2021
- Recettes d'investissement CA 2020 et BP 2021
- « Bas de laine » et endettement
- Prospective financière 2020-2026

- PPI 2020-2026
- Opération Centre-Ville
- SPIC La Pierre

A la demande de Madame Marie-José SAULODES, Monsieur Maxime CHAUVET précise le sigle PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Dépenses de fonctionnement CA 2020 et BP 2021 :**

## Dépenses de fonctionnement

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 770 048</b>	<b>2 727 700</b>	<b>2 686 670</b>	<b>2 758 700</b>

- Baisse de 3% des dépenses entre 2019 et 2020 ;
- Pour mémoire 2 782 656€ en 2018 ;
- Ratio : Environ 669€ par habitant pour 830€ de moyenne pour les communes de même strate ;
- Proposition de maintenir un niveau de dépenses réelles de fonctionnement en dessous de 2 800K€ en 2021 avec une hausse de 2,68%).

Monsieur CHAUVET rappelle que le vote en mars prochain se fera au chapitre.

### Chapitre 11 – Charges à caractère général :

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Charges à caractère général</b>	<b>828 997</b>	<b>840 000</b>	<b>835 940</b>	<b>810 000</b>
Dont fluides et carburants	131 412	133 000	122 506	115 000
Dont alimentation restaurant municipal	89 087	100 000	96 930	105 000
Dont fournitures diverses (entretien, administratives, vêtements)	19 772	38 500	43 885	24 500
Dont budget cadre de vie	70 927	82 500	88 775	75 000
Dont fournitures scolaires	15 829	18 250	15 189	18 000
Dont contrats de prestations de services	256 311	243 500	261 225	268 000
Dont contrats de maintenance	37 723	37 500	28 373	35 000
Dont Cérémonies animation culture	66 851	62 500	65 113	33 000
Dont autres (honoraires, transports, TF, cotisations, affranchissement...)	89 799	62 250	52 038	72 500
Communication	10 501	10 000	8 612	10 000
Assurances	10 781	21 000	20 180	23 000
NTIC	16 875	17 500	19 692	19 000
Redevances spéciales (LFA : Ordures ménagères)	13 130	13 500	13 421	12 000

	2020	2021
Cérémonies animation culture		Baisse de plus de 30 000€ car annulation de toutes les animations de fin d'année 2020
Divers (honoraires, locations mobilières, transports, TF, cotisations, affranchissement...)	Affranchissement élevé car frais supplémentaires liés aux élections municipales	+20 000€ car opérations commerciales pour 10 000€ et marge pour imprévu
Communication	4 bulletins, 4 flash, divers supports, impressions et animations com'	Illiwap
Assurances	Plusieurs contrats d'assurance sur le budget de l'eau jusqu'au transfert de la compétence	Augmentation de la RC et nouveau marché en 2021 pour 3 ans (2022 – 2024)
NTIC	Flotte mobiles, box fibre, téléphonie fixe	Passage progressif de l'intégralité des services vers SFR Business Entreprises
Redevances spéciales (LFA : Ordures ménagères)	Redevance 2020 : Collecte sélective : 86000L et ordures ménagères : 264 160L	

Monsieur Maxime CHAUVET rappelle que des questions peuvent être posées sur la présentation.

Monsieur Hervé BRU demande des précisions sur les dépenses de déneigement (20 000 €) qui a été externalisé l'an dernier. Il demande si les chiffres de ce que cela coûtait lorsque le déneigement était géré en interne, sont connus.

Monsieur Maxime CHAUVET n'a pas les chiffres pour la séance mais Monsieur le Maire précise que ces chiffres pourront être communiqués lors du vote du budget en mars 2021.

Monsieur Hervé BRU demande si la société reçoit 20 000 € qu'il neige ou pas.

Monsieur Maxime CHAUVET précise que le contrat de l'entreprise fixe effectivement un système d'astreinte et les interventions. Effectivement l'entreprise mobilise un agent d'astreinte qui est rémunéré.

Monsieur Marcel LEROUX demande s'il y a un forfait et ensuite en fonction de l'enneigement on tend vers l'intervention complète.

Monsieur Maxime CHAUVET confirme qu'il y a bien un forfait d'astreinte et un forfait par sorties en cas de neige ou de verglas.

Monsieur Maxime CHAUVET rappelle que la commune a également une recette sur le déneigement car dans le cadre du contrat avec l'entreprise il y a également les interventions sur les grands axes de SAINT CYPRIEN.

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent des services techniques d'astreinte effectue les sorties avec l'agent de l'entreprise.

**Chapitre 12 – Charges de Personnel :**

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 641 253</b>	<b>1 589 000</b>	<b>1 570 367</b>	<b>1 630 000</b>

- Baisse de 4,32% par rapport à 2019 (BP initial à 1 615K€, diminué de 26 000€ par DM) ;
- 38 agents titulaires en 2021 avec le recrutement du PM pour 36 ETP ;
- 10 agents contractuels pour 5,5 ETP ;
- Le budget comprend aussi: des heures supplémentaires, les primes des régisseurs, les emplois d'été, l'assurance statutaire, le CNAS, le pôle santé au travail, une marge pour remplacements éventuels...

*(Rappel : ETP : équivalent temps plein).*

Monsieur François GILBERTAS demande si c'est bien une baisse en valeur réelle de 70 000 € de la masse salariale. Il indique que cela paraît être un effort très important. Monsieur François GILBERTAS demande quelle en est la raison.

Monsieur Maxime CHAUVET explique qu'il y a eu le départ de M. Ludovic DUPIN, ancien DGS, l'ancien poste de M. CHAUVET non remplacé. Il y a eu toute une réorganisation des services et une vacance de poste (plusieurs postes non remplacés sur toute la durée de l'année budgétaire).

Monsieur François GILBERTAS demande comment se calcule l'indemnité de départ d'un DGS.

Monsieur Maxime CHAUVET rappelle que le Code des Collectivités Territoriales s'applique. Ce n'est pas un contrat comme dans le secteur privé. Il n'y a pas de négociations bilatérales lors du départ.



## Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante et pénalités Loi SRU :

Chap.65 : Autres charges de gestion courante et pénalités Loi SRU

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>290 583</b>	<b>290 000</b>	<b>271 743</b>	<b>310 000</b>
Dont indemnités et charges élus	124 689	115 700	110 428	106 500
Dont Sief, SIVU et LFA (Service ADS)	74 547	84 000	82 530	109 000
Dont CCAS	60 000	50 000	50 000	50 000
Dont subventions aux associations	28 849	37 500	27 574	32 500
Dont autres	2 499	2 800	1 210	12 000
<b>Prélèvement logements sociaux -20%</b>	<b>9 215</b>	<b>8 700</b>	<b>8 621</b>	<b>8 700</b>

- Baisse de 6,48% par rapport à 2019 mais +38 000€ au budget 2021 car retour de la participation initiale du SIVU des Granges à 70 000€ et participation aux frais de fonctionnement du service ADS de LFA pour 14 000€.
- Baisse progressive du prélèvement lié aux logements sociaux car taux inférieur à 20% (17,3% en 2019).

Monsieur le Maire revient sur les subventions aux associations pour lesquelles une aide a été décidée. Le principe est de conserver le nombre d'adhérents à son effectif le plus favorable pour le calcul des subventions car il y a une baisse des inscriptions par rapport à la covid-19 (80 % des associations ont vu leurs effectifs baisser). Seconde aide concernant l'augmentation d'un euro par personne sur la base de calcul, maintien du « petit plus » en cas de manifestations sur la commune (même s'il y a pas eu de manifestations en 2020), augmentation de la base de 150 € à 170 € pour les associations qui n'avaient pas assez d'adhérents. Le tableau sera donné au prochain Conseil Municipal.

Monsieur Hervé BRU demande à quel moment on reviendra sur le tableau pour les subventions des associations.

Monsieur le Maire rappelle que ce tableau sera présenté lors du vote du budget. Ce sera le tableau définitif (des ajustements se font pour certaines associations).

Monsieur Hervé BRU indique que deux associations ont été oubliées dans le tableau : Terre essence ciel et Cocci-Crew.

Monsieur Pacôme GALLET précise que les responsables de ces associations sont salariées. Il n'y a pas de subvention lorsqu'il y a des salariés dans l'association. Ces associations bénéficient toutefois de la mise à disposition de salles à titre gracieux.

Maxime CHAUVET précise que la subvention pour les associations notée en jaune dans le tableau est indiquée « sous réserve de vérification ».

- Recettes de fonctionnement CA 2020 et BP 2021 :

## Recettes de fonctionnement

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 007 161</b>	<b>3 137 578</b>	<b>2 982 073</b>	<b>3 187 750</b>

- Baisse des recettes de 0,83% à cause de la COVID19 (produits des services...) et du transfert de la compétence de l'eau ;
- Hausse prévisionnelle de 6,90% au BP 2021.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Impositions directes</b>	<b>1 609 882</b>	<b>1 624 710</b>	<b>1 668 080</b>	<b>1 698 000</b>
Fiscalité directe	1 547 201	1 565 767	1 601 376	1 630 000
Compensation des exonérations Th et Fb	62 681	58 943	66 704	68 000

- Augmentation des produits car : augmentation mécanique des bases fiscales (taux imposé par l'Etat) et du nombre de foyers fiscaux ;
- → Hausse de 5,47% entre 2019 et 2021 ;
- Pas d'augmentation des taux en 2021 ;

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Impôts et taxes</b>	<b>268 272</b>	<b>357 255</b>	<b>275 000</b>	<b>360 000</b>
Dont attribution de compensation et dotation de solidarité	171 708	171 708	171 708	171 708
Dont droits de mutation	35 013	35 000	45 517	35 000
Dont autres taxes (droits de place, TLPE...)	490	2 500	2 015	2 500
Dont taxe sur terrains constructibles	29 026	112 546		110 792
Dont Fpic	32 035	35 500	42 278	40 000

- L'AC versée par LFA n'évolue pas car pas de transfert de compétence qui nécessite une CLECT ;
- Hausse des droits de mutation en 2020 car plus de transactions immobilières = indicateur de l'attractivité d'un territoire ;
- Aucune vente de terrains assujettis à la taxe en 2020 donc report de presque l'intégralité au BP 2021 ;
- LFA reste éligible au FPIC en 2021 ;

Monsieur Hervé BRU intervient quant au montant du FPIC versé en 2020, il pensait qu'il n'avait pas été fait.



Monsieur Maxime CHAUVET explique deux choses. Tout d'abord le FPIC 2020 a été versé tout à fait normalement.

Ensuite, Monsieur Maxime CHAUVET apporte des précisions concernant le FPIC 2019. Il explique qu'il y a eu un rattrapage du FPIC 2019. En effet, Loire Forez Agglomération a démontré aux services de l'Etat qu'ils avaient fait une erreur pour le calcul du FPIC 2019. Aussi Monsieur le Préfet a notifié début 2020 à Loire Forez un nouveau montant et donc un solde à reverser. Ce dernier a été reversé au fonds de soutien à la vie économique pour l'aide aux entreprises et non pas aux communes (décision prise par les élus communautaires).

Les communes ont donc contribué à l'aide apportée aux entreprises (aide de 1000 € aux entreprises ayant déposées un dossier auprès de Loire Forez Agglomération).

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Dotations et participations</b>	<b>777 295</b>	<b>748 500</b>	<b>781 658</b>	<b>756 000</b>
Dont dotations de l'état	577 286	577 500	579 984	582 000
Dont conventions LFA (voirie, BDL et ZAE)	30 675	29 000	34 108	33 000
Dont diverses dotations (local AS et sub UFCV)	2 115	2 000	1 217	1 000
Dont autres dotations état et coll	7 974	15 000	18 605	0
Dont PSO et CEJ CAF	124 189	125 000	147 744	140 000
Dont mutualisation avec Veauchette	35 056			

- Légère hausse des dotations versées par l'Etat avec l'augmentation de la population ;
- Augmentation significative des effectifs en périscolaire et au centre de loisirs donc hausse des subventions versées par la CAF ;

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>315 322</b>	<b>240 000</b>	<b>218 101</b>	<b>228 250</b>
Gestion administrative SIVU DES GRANGES	15 289	15 250	15 289	15 250
Dont régie culturelle	23 001	15 000	4 036	0
Activités enfance	49 593	40 000	40 027	55 000
Restauration (scolaire, périscolaire et portage de repas)	94 345	94 000	83 271	95 000
Conventions ST CYPRIEN et indemnisation assurances	32 189	35 000	40 683	35 000
Dont facturation eau assainissement et accueil service LFA	14 080	21 500	19 492	19 500
Transfert de l'Eau	58 000			
Concessions cimetière et RODP	10 807	7 250	9 277	6 500
Location salles municipales	16 020	10 000	4 540	0
Encarts publicitaires	2 000	2 000	1 487	2 000

- Forte baisse de ce chapitre de recettes malgré des estimations à la hausse pour la restauration municipale et le centre de loisirs mais aucune recettes pour les locations de salles et les animations et spectacles ;

Monsieur Hervé BRU demande à quoi correspond la ligne transfert de l'eau ? Parce que le transfert s'est fait à partir du budget de l'eau, pourquoi cette ligne apparaît ?

Monsieur Maxime CHAUVET explique qu'en 2019 il y avait encore un budget annexe pour l'Eau. Ce budget annexe versait 58 000 € au budget principal de la Commune pour la mise à disposition du personnel (agents techniques et administratifs, tous ceux qui intervenaient sur le service de l'eau). C'était un virement entre budgets. Cela explique la différence entre les recettes de 2019 et 2020. Il n'y a plus ce virement de 58 000 €.

<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>36 390</b>	<b>167 113</b>	<b>39 233</b>	<b>145 500</b>
Atténuations de charges	26 840	25 000	29 323	15 000
Location de La Poste	9 550	9 550	9 910	9 950
Excédent budget annexe La Pierre		132 563	0	120 550

- Maintien du loyer de La Poste à environ 10 000€ ;
- Clôture du budget annexe de La Pierre en 2021 donc reversement de son excédent au budget principal pour environ 120 000€ ;

Monsieur François GILBERTAS demande ce qu'il y a dans les atténuations de charges. Monsieur Maxime CHAUVET explique qu'il s'agit des remboursements de l'assurance statutaire (lorsqu'un agent est en arrêt de travail par exemple).

- Niveaux d'épargne :

	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 770 048</b>	<b>2 727 700</b>	<b>2 686 670</b>	<b>2 758 700</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 007 161</b>	<b>3 137 578</b>	<b>2 982 073</b>	<b>3 187 750</b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>237 113</b>	<b>409 878</b>	<b>295 402</b>	<b>429 050</b>
- Intérêts de la dette	46 943	46 943	40 529	43 000
- Charges exceptionnelles	1 897	2 500	1 785	5 500
+ Remboursement des intérêts d'emprunt fibre optique	8 041	11 588	11 588	11 400
+ Produits exceptionnels	2 633	21 637	24 115	1 000
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>198 947</b>	<b>393 660</b>	<b>288 791</b>	<b>392 950</b>
- Remboursement courant du capital de la dette	32 962	33 500	33 500	69 700
- Remboursement courant du capital de la dette fibre optique	23 648	24 500	24 500	25 300
<b>EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE</b>	<b>142 337</b>	<b>335 660</b>	<b>230 791</b>	<b>297 950</b>
Excédent de clôture année n-1	26 218		0	
<b>EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)</b>	<b>168 556</b>	<b>335 660</b>	<b>230 791</b>	<b>297 950</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- **Les dépenses d'investissement CA 2020 et BP 2021 :**

Monsieur Maxime CHAUVET rappelle que les montants des subventions d'équipement versées sont toujours exprimés en H. T.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	2021
<b>Les dépenses d'investissement</b>	<b>1 125 450</b>	<b>11 349 762</b>	<b>4 934 886</b>	<b>4 795 493</b>
<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0</b>	<b>647 450</b>	<b>416 628</b>	<b>304 693</b>
FONDS DE CONCOURS MAISON DES AINES CCAS		150 000	150 000	
FONDS DE CONCOURS EP SECTEUR ECOLE - PARC DES JAVI		14 462		12 732
FONDS DE CONCOURS BORNES ELEC		2 360		
FONDS DE CONCOURS RESEAU RUE DES JAVELOTES		194 192	78 769	115 423
ATTRIBUTION DE COMPENSATION LFA		151 077	151 077	75 588
FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE FOOT		30 408	32 781	
FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE CENTRE VILLE		47 250		47 250
BORNE DE RECHARGE RAPIDE CENTRE VILLE		30 200		30 200
FONDS DE SOLIDARITE COVID19		4 000	4 000	0
TELEGESTION ECOLE		10 000		10 000
USAGES CONNECTES		5 500		5 500
TELEGESTION BARBARA		8 000		8 000

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	2021
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>1 125 282</b>	<b>6 747 488</b>	<b>2 323 888</b>	<b>2 750 800</b>
<b>Investissements récurrents</b>	<b>171 550</b>	<b>230 771</b>	<b>175 942</b>	<b>172 864</b>
TERRAINS DE SPORTS		6 000	6 000	9 000
ACCESSIBILITE	519	0	0	0
HOTEL DE VILLE	10 277	33 242	34 962	39 600
RESTAURANT MUNICIPAL	3 759	4 850	3 416	10 000
GROUPE SCOLAIRE	9 314	17 793	10 643	20 000
MEDIATHEQUE	8 423	6 349	5 389	1 000
SALLE POLYVALENTE	600	894	894	1 000
AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF	49 168	0	263	5 000
AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	9 504	30 980	30 980	10 000
ACQUISITIONS DE MATERIELS	4 527	1 351	4 814	7 000
AUTRES INVESTISSEMENTS		79 581	63 155	38 000
CENTRE DE LOISIRS	1 894	2 500	2 472	2 500
ESPACE BARBARA	11 212	1 000	713	6 000
CIMETIERE				0
VRD	55 581	32 432	9 460	8 164
OPERATION VELO	6 773	7 500	0	10 000
SANTE	0	3 300	0	3 600
CTM		3 000	2 782	2 000

Monsieur Maxime CHAUVET donne les précisions suivantes :

- Terrains de sports : entretien et régénération des terrains de sports en herbe

- Hôtel de Ville : matériel informatique, en 2021 : mobilier, matériel informatique, remplacement de rideaux, remplacement d'une fenêtre, climatisation de la salle de réunion et la salle du Conseil Municipal et divers petits travaux.
- Restaurant Municipal : achat d'un batteur-mélangeur et d'une friteuse
- Groupe scolaire : reliquat informatique de 2020, en 2021 nous payerons les deux années et achat de mobilier pour une classe éventuelle.
- Médiathèque : pas d'investissement particulier
- Salle Polyvalente : pas d'investissement particulier.
- Autres bâtiments Complexe Sportif : réserve pour les autres bâtiments liés au complexe sportif.
- Autres bâtiments communaux : en 2020, remplacement des ouvertures de la Salle de l'Amitié
- Acquisition de matériels : Tondeuse pour les Services Techniques et des illuminations pour le Centre-Ville.
- Autres investissements : achat de véhicules, pour 20 000 € remplacement d'un camion, un Jumper Benne Citroën.
- Centre de Loisirs : petit mobilier
- Espace Barbara : changement du vidéo projecteur éventuellement, motorisation de la rampe dans le cadre des spectacles et l'animation, éventuellement.
- Cimetière : zéro ici, mais nous reparlerons du cimetière dans les investissements structurants.
- VRD
- Opération Vélos : 10 000 € car il s'agit des vélos de 2020 et 2021. Cette année, c'est compliqué car il y a une rupture de stocks sur la production de vélos.
- Santé : installation du boîtier pour l'atterrissage des hélicoptères du SAMU au Complexe Sportif.
- CTM : création des vestiaires pour le personnel féminin en 2020. quelques petits travaux en 2021.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	2021
<b>Projets structurants</b>	<b>953 732</b>	<b>6 516 716</b>	<b>2 147 946</b>	<b>2 577 936</b>
SECTEUR DES ECOLES	30 716	29 112	29 099	
HOTEL DE VILLE	185 350	4 808		
COMPLEXE SPORTIF	8 352			
POLE MEDICAL	108			
POSTE	6 240	2 620	2 616	
PARC MAISON PAROISSIALE		12 237	23 284	
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	5 580			
5 RUE DES GRILLETES	93 949	179 329	174 900	1 429
MAISON PAROISSIALE - LOCAUX ASSOCIATIFS	9 700	173 200	173 996	40 000
CENTRE VILLE	613 737	3 011 263	1 716 259	1 075 000
LA GARE		2 560 000	27 792	739 360
NOUVEAUX PROJETS		514 647	0	170 938
CIMETIERE				82 000
COMMUNICATION		10 000	0	9 738
PROJET CENTRE DE LOISIRS		19 500	0	19 471
SECURITE				230 000
RENOV ENERGETIQUE ERP				210 000

Les projets Secteur Ecoles et La Poste sont soldés.

#### Investissements 2020 et prévisions 2021 par projets :

Parc Maison Paroissiale : Installation de clôtures, cheminement vers la MaM (Maison Assistantes Maternelles).

Centre-ville : budget présenté dans son ensemble plus tard.

La Gare : Si la commune participe sur le lot 24 du PA, les crédits seront inscrits à l'identique en dépenses et recettes.

En 2021, il est prévu de faire réaliser des études pour la modernisation du cimetière. Il s'agit d'informatiser la gestion du cimetière, mettre en place le suivi de l'abandon des tombes. Il faut compter trois à quatre ans pour que la commune récupère des tombes abandonnées. Il s'agit aussi d'acquérir de nouvelles cuves (40 000 €), un columbarium.

Communication : site internet et logo de la Commune, engagés en 2020 et paiement en 2021.

Projet du devenir du Centre de Loisirs : Réalisation d'une étude.

Sécurité : (création sur le budget 2021) : installation de nouvelles caméras, l'équipement des PM suite au renforcement des effectifs, un nouveau véhicule pour la PM et la sécurisation des établissements scolaires (mise en sûreté dans le cadre du PPMS, système alerte intrusion).

Rénovation énergétique sur bâtiments communaux : travaux au gymnase (rénovation toiture et isolation de la partie stockage du gymnase) travaux de la chaudière à l'Espace Barbara et télégestion et travaux à l'école (toitures anciennes et passage en LEDS pour l'éclairage).



	CA 2019	BP 2020	CA 2020	2021
<b>Remboursement capital emprunt</b>	<b>0</b>	<b>3 760 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 740 000</b>
<i>Emprunt THD42</i>		760 000	0	740 000
<i>Emprunt court terme centre ville</i>		3 000 000	2 000 000	1 000 000
<b>Autres dépenses</b>	<b>168</b>	<b>194 825</b>	<b>194 371</b>	<b>0</b>
<i>Divers</i>	168	40 000	39 546	
<i>Transfert excédent eau</i>		154 825	154 825	

Le remboursement de l'emprunt à court terme de 1 000 000 € pour le Centre-Ville est prévu sur 2021.

- **Les recettes d'investissement CA 2020 et BP 2021 :**

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	2021
<b>Les recettes d'investissement</b>	<b>1 866 242</b>	<b>11 211 412</b>	<b>4 211 290</b>	<b>4 646 256</b>
Résultat cumulé avant RAR	613 619	1 149 987	1 149 987	1 454 339
EXCEDENT CLOTURE EAU		154 825	154 825	
Emprunt		2 000 000		
Taxe locale d'aménagement	136 027	150 000	113 151	125 000
Taxe locale d'aménagement LIDL ET ATRIUM		150 000		150 000
Taxe locale d'aménagement PA DE LA GARE		300 000		
<b>Produits des cessions</b>	<b>0</b>	<b>2 549 800</b>	<b>249 800</b>	<b>739 360</b>
<i>Parcelle division maison paroissiale</i>	0	74 900	74 900	
<i>T3 5 rue des Grillettes</i>		174 900	174 900	
<i>PA La Gare</i>		2 300 000	0	739 360
Fctva	304 212	65 000	65 297	110 726

Le produit de la taxe d'aménagement n'est pas été encaissé en totalité. Les services de l'Etat ont du retard dans le traitement de cette taxe.

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	2021
<b>COCS Conseil Départemental</b>	<b>319 214</b>	<b>15 809</b>	<b>254 173</b>	<b>63 842</b>
<b>Subventions</b>	<b>118 493</b>	<b>93 000</b>	<b>14 000</b>	<b>181 000</b>
<i>Réserve parlementaire C. Cukierman</i>		7 000	7 000	7 000
<i>DETR Pôle périscolaire</i>		66 987		66 987
<i>Enveloppe de solidarité Départementale</i>	7 000	7 000	7 000	7 000
<i>CAR AURA</i>	74 520	8 280		8 280
<i>Autres</i>	29 038			
<i>Abris vélos LFA</i>		3 733		3 733
<i>Portage de repas CARSAT</i>	5 353			
<i>SUBVENTION ECLAIRAGE EN LEDS SIEL</i>	2 582			
<i>SUBVENTIONS GRANDS PROJETS</i>		0		88 000
<b>Autres recettes d'investissement</b>	<b>678 081</b>	<b>4 344 627</b>	<b>2 400 389</b>	<b>1 702 500</b>
<i>RETROCESSION DE VOIRIES DEPARTEMENTALES</i>		276 000	276 000	
<i>LES GRILLETES</i>	677 875	0		
<i>CENTRE VILLE</i>		4 066 127	2 074 389	1 700 000
<i>DIVERS</i>	206	0	50 000	
<i>FONDS DE CONCOURS SURY</i>		2 500		2 500

S'agissant du COCS même si la plupart des dossiers sont soldés, le versement se fait sur plusieurs années pour se terminer en 2023.

Le Fonds de concours de Sury-Le-Comtal qui n'a toujours pas été versé, d'où le report sur 2021 (cela correspond à une participation lors de la création de la salle de Sury-Le-Comtal, la collectivité avait été sollicitée).

	CA 2019	BP 2020	CA 2020	2021
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 866 242</b>	<b>11 211 412</b>	<b>4 211 290</b>	<b>4 646 256</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 125 450</b>	<b>11 349 762</b>	<b>4 934 886</b>	<b>4 795 493</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-740 792</b>	<b>138 351</b>	<b>723 597</b>	<b>149 237</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>142 337</b>	<b>335 660</b>	<b>230 791</b>	<b>297 950</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	<b>26 218</b>	<b>-255 221</b>	<b>-255 221</b>	<b>-237 301</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>
<b>"BAS DE LAINE" AU 31/12/ANNEE N</b>	<b>909 347</b>	<b>197 309</b>	<b>1 251 974</b>	<b>148 713</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12/ANNEE N</b>	<b>2 886 290 €</b>	<b>2 852 790 €</b>	<b>2 717 775 €</b>	<b>2 622 775 €</b>
/habitants sur une base de 4017	718,52 €	710,18 €	676,57 €	652,92 €

Pour conclure, même s'il y a un déficit de fonctionnement, il y a un large excédent en investissement.

Monsieur Marcel LEROUX revient sur les encours de la dette, il reprend la liste des emprunts : emprunt THD 42, emprunt Centre-Ville et demande à quoi correspond la différence ?

Monsieur le Maire et Monsieur Maxime CHAUVET expliquent qu'il y a aussi l'emprunt souscrit en 2017 pour financer les investissements des projets du précédent mandat, notamment le secteur des Ecoles.

#### **Prospectives financières 2020-2026 :**

Monsieur le Maire rappelle que les perspectives financières sont un outil de travail. C'est une photographie à l'instant T de la situation de la Commune et jusqu'à la fin du mandat.

- Permet de maîtriser les dépenses et d'optimiser les recettes afin d'établir des stratégies sur une période donnée ;
- Maîtriser les dépenses : 1% d'augmentation / an pour les charges à caractère générale (dépenses liées aux services municipaux et à la vie communale), 0,75% pour les charges de personnel et 1% pour les autres charges de gestion courante ; fin des pénalités Loi SRU en 2024.
- Rechercher des pistes d'économie : fluides, assurances, NTIC, contrats, marché à BC, affranchissement, charges de personnel (externalisation et mutualisation)...
- Optimiser les recettes existantes : 1% d'augmentation des bases fiscales / an, pas de FPIC sur le long terme, augmentation limitée des produits des services (1%);
- Trouver de nouvelles sources de revenus : mutualisation, TLPE, RODP, location...
- Mobiliser l'emprunt tout en maîtrisant l'annuité ;
- Permet de connaître la CAF capacité d'autofinancement afin de construire un PPI ;
- Autofinancement moyen 2020/2025 : 235 000€, objectifs de dépasser les 250 000€,

*N.B. : TLPE : Taxe locale sur la Publicité Extérieure.*

### Les dépenses réelles de fonctionnement :

	CA 2020	BP 2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 686 670</b>	<b>2 758 700</b>	<b>2 782 125</b>	<b>2 794 563</b>	<b>2 809 585</b>	<b>2 833 513</b>	<b>2 857 650</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>835 940</b>	<b>810 000</b>	<b>818 100</b>	<b>826 281</b>	<b>834 544</b>	<b>842 889</b>	<b>851 318</b>
Fluides et carburants	122 506	115 000	116 150	117 312	118 485	119 669	120 866
Alimentation restaurant municipal	96 930	105 000	106 050	107 111	108 182	109 263	110 356
Fournitures diverses (entretien, administratives, vêtements)	43 885	24 500	24 745	24 992	25 242	25 495	25 750
Budget cadre de vie	88 775	75 000	75 750	76 508	77 273	78 045	78 826
Fournitures scolaires	15 189	18 000	18 180	18 362	18 545	18 731	18 918
Contrats de prestations de services	261 225	268 000	270 680	273 387	276 121	278 882	281 671
Contrats de maintenance	28 373	35 000	35 350	35 704	36 061	36 421	36 785
Cérémonies animation culture	65 113	33 000	33 330	33 663	34 000	34 340	34 683
Autres (honoraires, locations mobilières, transports, TF, cotisations, affranchissement...)	52 038	72 500	73 225	73 957	74 697	75 444	76 198
Communication	8 612	10 000	10 100	10 201	10 303	10 406	10 510
Assurances	20 180	23 000	23 230	23 462	23 697	23 934	24 173
NTIC	19 692	19 000	19 190	19 382	19 576	19 771	19 969
Redevances spéciales (LFA : Ordures ménagères)	13 421	12 000	12 120	12 241	12 364	12 487	12 612
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 570 367</b>	<b>1 630 000</b>	<b>1 642 225</b>	<b>1 654 542</b>	<b>1 666 952</b>	<b>1 679 453</b>	<b>1 692 049</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>271 743</b>	<b>310 000</b>	<b>313 100</b>	<b>305 040</b>	<b>308 090</b>	<b>311 171</b>	<b>314 283</b>
Dont indemnités et charges élus	110 428	106 500	107 565	108 641	109 727	110 824	111 933
Dont Siel, SIVU et LFA (Service ADS)	82 530	109 000	110 090	100 000	101 000	102 010	103 030
Dont CCAS	50 000	50 000	50 500	51 005	51 515	52 030	52 551
Dont subventions aux associations	27 574	32 500	32 825	33 153	33 485	33 820	34 158
Dont autres	1 210	12 000	12 120	12 241	12 364	12 487	12 612
<b>Prélèvement logements sociaux -20%</b>	<b>8 621</b>	<b>8 700</b>	<b>8 700</b>	<b>8 700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Pour les charges de personnel, une réflexion est conduite afin de mutualiser dans les deux sens. La mutualisation peut être une recette si c'est un agent communal qui est mis



à disposition auprès de Loire Forez, par exemple actuellement un agent des services techniques pour la facturation et la gestion du service des eaux. La mutualisation pourrait concerner la Médiathèque et le service ADS.

Concernant la fiscalité, Monsieur le Maire précise, comme évoqué en commission des finances, que l'évolution de la fiscalité directe n'a pas bougé à BONSON pendant 10 ans car la prospective le permettait. Dix ans plus tard et après une baisse drastique des dotations de l'Etat il devient nécessaire d'augmenter le produit de la fiscalité : les valeurs locatives ou les différents taux. Cela sera discuté en commission en temps et en heure.

La commune a compensé 801 000 € de baisse de dotation de l'Etat sur le dernier mandat. (150 000 € de baisse par an des dotations de l'Etat).

La Commune fait également face à l'effet ciseaux. Malgré une bonne gestion des dépenses, nos recettes de fonctionnement sont inférieures à la moyenne nationale. De plus, suite à la rencontre avec le Directeur Départemental des Finances Publiques et le Monsieur le Sous-Préfet, comme suite aux efforts de la commune pendant 10 ans, ils nous conseillent d'augmenter le produit de la fiscalité (la valeur locative ou les taux appliqués par la Commune).

A partir de 2021, les communes vont percevoir le produit des taxes foncières des propriétés bâties (TFPB) des Départements. Les Départements auront une compensation par le versement d'une part de la TVA collectée par l'Etat.

Recettes réelles de fonctionnement	2 982 073	3 187 750	3 095 538	3 112 027	3 125 978	3 150 144	3 174 526
<b>Impositions directes</b>	<b>1 668 080</b>	<b>1 698 000</b>	<b>1 815 980</b>	<b>1 834 140</b>	<b>1 852 481</b>	<b>1 871 006</b>	<b>1 889 716</b>
Fiscalité directe	1 601 376	1 630 000	1 747 300	1 764 773	1 782 421	1 800 245	1 818 247
Compensation des exonérations Th et Fb	66 704	68 000	68 680	69 367	70 060	70 761	71 469
<b>Impôts et taxes</b>	<b>275 000</b>	<b>360 000</b>	<b>234 208</b>	<b>224 208</b>	<b>214 208</b>	<b>214 208</b>	<b>214 208</b>
Dont attribution de compensation et dotation de solidarité	171 708	171 708	171 708	171 708	171 708	171 708	171 708
Dont droits de mutation	45 517	35 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Dont autres taxes (droits de place, TLPE...)	2 015	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Dont taxe sur terrains constructibles		110 792					
Dont Fpic	42 278	40 000	20 000	10 000			
<b>Dotations et participations</b>	<b>781 658</b>	<b>756 000</b>	<b>759 900</b>	<b>763 814</b>	<b>767 742</b>	<b>771 685</b>	<b>775 641</b>
Dont dotations de l'état	579 984	582 000	584 500	587 000	589 500	592 000	594 500
Dont conventions LFA (voirie, BDL et ZAE)	34 108	33 000	33 000	33 000	33 000	33 000	33 000
Dont diverses dotations (local AS et sub UFCV)	1 217	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Dont autres dotations état et coll	18 605	0	0	0	0	0	0
Dont PSO et CÉJ CAF	147 744	140 000	141 400	142 814	144 242	145 685	147 141
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>218 101</b>	<b>228 250</b>	<b>260 500</b>	<b>264 915</b>	<b>266 597</b>	<b>268 295</b>	<b>270 011</b>
Gestion administrative SIVU DES GRANGES	15 289	15 250	15 250	15 250	15 250	15 250	15 250
Régie animation et culture	4 036	0	15 000	15 150	15 302	15 455	15 609
Activités enfance	40 027	55 000	55 550	56 106	56 667	57 233	57 806
Restauration (scolaire, périscolaire et portage de repas)	83 271	95 000	95 950	96 910	97 879	98 857	99 846
Conventions ST CYPRIEN et indemnisation assurances	40 683	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Facturation eau assainissement et accueil service LFA	19 492	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500
Concessions cimetière et RODP	9 277	6 500	7 250	10 000	10 000	10 000	10 000
Location salles municipales	4 540	0	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Encarts publicitaires	1 487	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>39 233</b>	<b>145 500</b>	<b>24 950</b>	<b>24 950</b>	<b>24 950</b>	<b>24 950</b>	<b>24 950</b>
Atténuations de charges	29 323	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Location de La Poste	9 910	9 950	9 950	9 950	9 950	9 950	9 950
Excédent budget annexe La Pierre	0	120 550					

<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>295 402</b>	<b>429 050</b>	<b>313 413</b>	<b>317 464</b>	<b>316 393</b>	<b>316 631</b>	<b>316 876</b>
- Intérêts de la dette	40 529	43 000	26 000	26 000	26 000	26 000	36 000
- Charges exceptionnelles	1 785	5 500	0	0	0	0	0
+ Remboursement des intérêts d'emprunt fibre optique	11 588	11 400	0	0	0	0	0
+ Produits exceptionnels	24 115	1 000	0	0	0	0	0
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>288 791</b>	<b>392 950</b>	<b>287 413</b>	<b>291 464</b>	<b>290 393</b>	<b>290 631</b>	<b>280 876</b>
- Remboursement courant du capital de la dette	33 500	69 700	69 700	69 700	69 700	69 700	79 616
- Remboursement courant du capital de la dette fibre optique	24 500	25 300	0	0	0	0	0
<b>EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE</b>	<b>230 791</b>	<b>297 950</b>	<b>217 713</b>	<b>221 764</b>	<b>220 693</b>	<b>220 931</b>	<b>201 261</b>

### Plan pluriannuel d'investissements 2020-2026 :

- Environ 820 000€ d'investissements récurrents : petits travaux ERP et équipements entre 2020 et 2026 ;
- Sécurité, cimetière, maison paroissiale pour locaux associatifs, rénovation énergétique des bâtiments et projet du nouveau centre de loisirs (études) pour environ 590 000€ en 2021 ;
- Enveloppe destinée aux Grands projets 2020-2026 : 2 900 000€ ;
- 20% de subventions espérées pour chaque nouveau projet ;
- + 1 240 000€ de mode doux, voiries et EP via l'enveloppe d'initiative communale LFA ;
- Soit un total prévisionnel d'investissements (hors projet Centre-ville et La Gare) d'environ 5 550 000€ ;
- Possibilité d'augmenter ce budget avec des cessions/acquisitions, partenariats avec des investisseurs privés...
- Volonté de rationaliser le patrimoine bâti dans le cadre de l'obligation d'atteindre les 40% d'économie d'énergie d'ici 2030 ;
- Objectif de maintenir l'encours de la dette par habitant au niveau de la moyenne nationale des communes de même strate soit 770€ environ ;
- Recours possible à l'emprunt à hauteur de 500 000€ ;
- 2 692 474,65€ d'encours au 04/02/2021 (hors CT Centre-ville) soit 670€/hab ;
- Objectif de laisser un « Bas de laine » d'environ 500 000€ pour la mandature suivante ;



	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Les dépenses d'investissement</b>	<b>4 934 886</b>	<b>4 795 493</b>	<b>603 588</b>	<b>993 588</b>	<b>323 588</b>	<b>793 588</b>	<b>193 588</b>
<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>416 628</b>	<b>304 693</b>	<b>75 588</b>	<b>75 588</b>	<b>75 588</b>	<b>75 588</b>	<b>75 588</b>
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>2 323 888</b>	<b>2 750 800</b>	<b>528 000</b>	<b>918 000</b>	<b>248 000</b>	<b>718 000</b>	<b>118 000</b>
Investissements récurrents	175 942	172 864	118 000	118 000	118 000	118 000	118 000
<b>Projets structurants</b>	<b>2 147 946</b>	<b>2 577 936</b>	<b>410 000</b>	<b>800 000</b>	<b>130 000</b>	<b>600 000</b>	<b>0</b>
SECTEUR DES ECOLES	29 099						
POSTE	2 616						
PARC MAISON PAROISSIALE	23 284						
5 RUE DES GRILLETES	174 900	1 429					
MAISON PAROISSIALE - LOCAUX ASSOCIATIFS	173 996	40 000	210 000				
CENTRE VILLE	1 716 259	1 075 000					
LA GARE	27 792	739 360					
NOUVEAUX PROJETS	0	170 938	200 000	800 000	130 000	600 000	
CIMETIERE		82 000					
COMMUNICATION	0	9 738					
PROJET CENTRE DE LOISIRS	0	19 471					
SECURITE		230 000					
RENOV ENERGETIQUE ERP		210 000					
<b>Remboursement capital emprunt</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 740 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunt THD42	0	740 000					
Emprunt court terme centre ville	2 000 000	1 000 000					
<b>Autres dépenses</b>	<b>194 371</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Divers	39 546						
Transfert excédent eau	154 825						

Monsieur Maxime CHAUVET explique la prospective de 2021 à 2026.

L'idée est de diminuer les investissements récurrents car il y a eu des acquisitions de véhicules pour les services techniques, du mobilier, du matériel informatique qu'il n'y aura pas besoin de reconduire sur les prochaines années.

La Taxe d'Aménagement va être moindre les prochaines années, c'est pour cela qu'elle est figée dans le tableau (75 000 €).

	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Les recettes d'investissement</b>	<b>4 211 290</b>	<b>4 646 256</b>	<b>491 327</b>	<b>434 066</b>	<b>920 831</b>	<b>1 060 618</b>	<b>687 741</b>
Résultat cumulé avant RAR	1 149 987	1 454 339	148 713	105 452	162 242	817 936	487 961
EXCEDENT CLOTURE EAU	154 825						
Taxe locale d'aménagement	113 151	125 000	100 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Taxe locale d'aménagement Centre-ville		150 000					
<b>Produits des cessions</b>	<b>249 800</b>	<b>739 360</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Parcelle chemin du Pontet							
Parcelle division maison paroissiale	74 900						
T3 5 rue des Grillettes	174 900						
PA La Gare		739 360					
Renouvellement du patrimoine bâti					500 000		
Fctva	65 297	110 726	153 614	86 613	150 589	40 682	117 781
COCS Conseil Départemental	319 214	63 842	183 331				
<b>Subventions</b>	<b>14 000</b>	<b>181 000</b>	<b>69 000</b>	<b>167 000</b>	<b>33 000</b>	<b>127 000</b>	<b>7 000</b>
Réserve parlementaire C. Cukierman	7 000	7 000					
DETR Pôle périscolaire		66 987					
Enveloppe de solidarité Départementale	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
CAR AURA		8 280					
Abris vélos LFA		3 733					
<b>SUBVENTIONS GRANDS PROJETS</b>	<b></b>	<b>88 000</b>	<b>62 000</b>	<b>160 000</b>	<b>26 000</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>
<b>Autres recettes d'investissement</b>	<b>2 400 389</b>	<b>1 702 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
RETROCESSION DE VOIRIES DEPARTEMENTALES	276 000						
LES GRILLETES							
CENTRE VILLE	2 074 389	1 700 000					
DIVERS	50 000						
FONDS DE CONCOURS SURY		2 500					

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 211 290	4 646 256	491 327	434 066	920 831	1 060 618	687 741
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 934 886	4 795 493	603 588	993 588	323 588	793 588	193 588
BESOIN DE FINANCEMENT	723 597	149 237	112 261	559 522	-597 243	-267 030	-494 153
AUTOFINANCEMENT	230 791	297 950	217 713	221 764	220 693	220 931	201 261
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	-255 221	-237 301	0	0	0	0	0
EMPRUNTS	2 000 000	0	0	500 000	0	0	0
"BAS DE LAINE" AU 31/12/ANNEE N	1 251 974	148 713	105 452	162 242	817 936	487 961	695 414
ENCOURS DE DETTE AU 31/12/ANNEE N	2 717 775 €	2 622 775 €	2 553 075 €	2 983 375 €	2 913 675 €	2 843 975 €	2 764 359 €
/habitants	sur une base de 4017	676,57 €	652,92 €	635,57 €	742,69 €	725,34 €	707,98 €

Monsieur Maxime CHAUVET précise que le nouvel emprunt est bien intégré dans l'encours de la dette.

Le calcul de l'encours de la dette/habitant est fait sur une base de 4017 habitants, dernier chiffre INSEE connu pour la population bonsonnaise.

#### Budget Centre-Ville au 24/02/2021 :

- Projet et plan de financement validés en conseil municipal du 18 Novembre 2018;
- Participation du budget principal : 1 000 000€ par un emprunt long terme (25 ans; taux 0,96%) ;
- Acquisitions pour environ 3 387 000€ et ventes pour environ 2 900 000€ ;
- Travaux et équipements pour environ 1 556 000€ TTC ;
- Etudes et AMO pour environ 156 250€ TTC soit 10% des travaux ;
- Enveloppe voirie et éclairage public pour environ 785 000€ ;
- Fonds de concours LIDL : 50 000€ ;
- Subventions obtenues : Région pour 41 000€, Département pour 26 000€, LFA (modes doux) ; Subventions sollicitées : Département pour 100 000€, Etat pour 70 000€ et LFA (GEP) pour 20 000€ ;
- FCTVA : environ 244 000€ ;
- Taxe aménagement LIDL notifiée à 94 000€, Halle marchande estimée à 56 000€ ;

Budget Opération Centre-ville						
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>				
	<i>HT</i>	<i>TTC</i>				
<b>Acquisitions</b>		<b>Ventes</b>				
Jean Marc Faure	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	LIDL	2 050 000,00 €	2 050 000,00 €	
Seux Vitale	340 000,00 €	340 000,00 €	OPERATEUR ECONOMIQUE	614 000,00 €	850 000,00 €	
Indivision Faure	260 000,00 €	260 000,00 €				
Frais de notaire	23 957,02 €	23 957,02 €				
Lidi	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €				
Frais de notaire	13 000,00 €	13 000,00 €				
<b>Total acquisitions</b>	<b>3 386 957,02 €</b>	<b>3 386 957,02 €</b>	<b>Total ventes</b>	<b>2 664 000,00 €</b>	<b>2 900 000,00 €</b>	
<b>Travaux</b>		<b>Participations</b>				
Secteur 1 - Jardins de l'hôtel de ville	88 629,48 €	106 355,38 €	LIDL	FDC	50 000,00 €	50 000,00 €
Secteur 2 - Av. Mainie et rue CDG	487 999,73 €	585 589,68 €	LFA	EP	173 104,51 €	173 104,51 €
Secteur 3 - Place François Mitterrand	50 000,00 €	60 000,00 €	LFA	VDIRIE	611 665,65 €	611 665,65 €
Secteur 4 - Placette commerciale	177 678,00 €	213 213,60 €				
Secteur 5 - Parvis halle marchande	70 000,00 €	84 000,00 €				
Secteur 6 - Parking Chareyre	48 791,00 €	58 549,20 €				
Avenants	95 000,00 €	114 000,00 €				
Mobilier urbain + pose	40 000,00 €	48 000,00 €				
Eclairage public secteurs 1 à 6	173 104,51 €	173 104,51 €				
Bornes recharges et génie civil réseaux	46 950,00 €	46 950,00 €				
Réseau aspersion	17 500,00 €	21 000,00 €				
Travaux préparatoires	37 563,50 €	45 076,20 €				
<b>Total travaux</b>	<b>1 333 216,22 €</b>	<b>1 555 848,56 €</b>	<b>Total participations</b>	<b>834 770,16 €</b>	<b>834 770,16 €</b>	
<b>Etudes</b>		<b>Subventions</b>				
Etudes initiales	7 480,00 €	8 976,00 €	AURA	Bonus centre-bourg	40 000,00 €	40 000,00 €
Relevé topographique	3 650,00 €	4 380,00 €	Département	Plan de relance	27 000,00 €	27 000,00 €
Bornage	1 665,00 €	1 998,00 €	LFA	Pistes cyclables	en diminution de l'enveloppe voirie	
Diagnostic amiante	2 543,00 €	3 051,60 €	LFA	Assainissement		
Détection des réseaux	8 889,75 €	10 679,70 €	Alvéole	Abris vélos		
Etude hydraulique	894,00 €	1 072,80 €	Département	Env. territorialisée		
AMO Technique	14 400,00 €	17 280,00 €	ETAT	DETR	69 293,80 €	69 293,80 €
AMO Administratif et juridique	30 000,00 €	36 000,00 €				
MOE conception	25 512,50 €	30 615,00 €				
MOE réalisation secteur 2	14 772,36 €	17 726,83 €				
MOE réalisation autres secteurs	17 888,00 €	21 465,60 €				
Frais d'insertion	2 500,00 €	3 000,00 €				
<b>Total études</b>	<b>130 204,61 €</b>	<b>156 245,53 €</b>	<b>FCTVA</b>	<b>244 262,05 €</b>	<b>244 262,05 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 850 377,85 €</b>	<b>5 099 051,11 €</b>	<b>Total subventions et FCTVA</b>	<b>380 555,85 €</b>	<b>380 555,85 €</b>	
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 879 326,01 €</b>	<b>4 115 326,01 €</b>	
			<b>Participation budget principal -</b>	<b>983 725,10 €</b>		
			<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>94 000,00 €</b>		
			<b>Marge commune</b>	<b>116 274,90 €</b>		

Monsieur Maxime CHAUVET présente les tableaux ci-dessus.

Ce budget des travaux évolue constamment.

Pour les recettes, LIDL a versé un Fonds de Concours pour la participation à la création du rond-point.

Monsieur Maxime CHAUVET souligne que les subventions et fonds de concours de Loire Forez Agglomération viendront en diminution de l'enveloppe voirie.

A ce jour, il y a seulement la taxe d'aménagement de LIDL qui a été notifiée (94 000 €).

## Budget annexe La Pierre :

- **En 2019** : les charges financières liées à la ligne de trésorerie qui s'élèvent à 6 077,50 € ; Marché de travaux et études pour 19 870,35€ ; Concernant les recettes réelles, vente du dernier lot des terrains à bâtir pour 76 000 €.
- Au 31/12/2019 l'excédent cumulé était de 1 041 059,40 €.
- **En 2020** : Dépenses: 8 415€ de charges financières et 97 085,21€ de travaux et frais d'études ; Recettes : vente du dernier lot à Cité Nouvelle pour 214 126€.
- Au 31/12/2020 l'excédent cumulé est de 1 149 685,19€.
- **En 2021** : remboursement de l'emprunt à court terme pour 992 103,75€, régularisation TVA – 8 439€ et +21 453€ et enfin 33 727,88€ de travaux et études.
- Clôture du budget annexe avec le remboursement de l'emprunt à court terme, l'acquisition par la commune du parc et des espaces verts puis le transfert de l'excédent au budget principal.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 228 689,44	0 214 126,00	0-A	-14 543,44
	Section d'investissement	B 0,00	H 123 169,23	H-B	123 169,23

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I 174 228,63
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 366 830,77

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		Px 228 689,44	0x 1 378 354,63	-0-P	1 149 685,19

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A-C-E 228 689,44	= 0-I+K 388 354,63		159 685,19
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 990 000,00		990 000,00
	TOTAL CUMULE	S 228 689,44	R 1 378 354,63		1 149 685,19

Le DOB n'est pas soumis au vote. Le vote du budget aura lieu le 25 mars 2021.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire.



## 5 – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

### **Autorisation consentie au Maire afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021.**

Monsieur Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par ailleurs, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à faire application de ces dispositions afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 hors chapitre 16 (remboursement d'emprunts) : **7 394 937.84 €**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à la hauteur de **1 848 734.46 €** (c'est-à-dire 25 % de 7 394 937.84 €).

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal a déjà délibéré sur le sujet mais qu'il est nécessaire de le faire à nouveau étant donné l'élection du nouveau Maire.

Monsieur Hervé BRU indique, comme précédemment en Conseil Municipal que la commune de Bonson est la dernière à utiliser les trois mois de début d'année pour le DOB et le vote du budget alors que les communes alentours ont passé leur DOB ou ont déjà voté leur budget.

Monsieur le Maire répond que c'est faux, Bonson comme la plupart des communes, passe son DOB en février et vote son budget en mars. Ce ne sont que les plus grandes collectivités comme MONTBRISON, SAINT-ETIENNE, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT qui votent leurs budgets en décembre.

**Le Conseil Municipal, à la majorité absolue par 23 Voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (M. LEROUX – M. BRU – Mme SAULODES – M. GILBERTAS).**

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater 25 % des dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 hors emprunt dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021, et dans la limite du montant maximal indiqué étant précisé que ces dépenses seront relatives au financement des opérations suivantes :
  - Opération Centre-Ville
  - Opération Quartier de la gare (PA)



- Opération Communication
- Opération Santé
- Opération Restaurant Scolaire
- Opération Bâtiments scolaires
- Opération Espace Barbara
- Opération Vidéoprotection
- Opération Sécurité
- Opération Centre Technique Municipal
- Opération Autres investissements
- Opération Autres bâtiments communaux
- Opération Grands Projets
- Opération Cimetière

## **6 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **Modification de la Commission d'Appel d'Offres – Désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres.**

Monsieur le Maire indique qu'en raison du changement de Maire il convient de désigner une nouvelle Commission d'Appel d'Offres.

Pour mémoire, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont été désignés lors de la séance du 11 juin 2020.

Monsieur Thierry DEVILLE était alors membre de cette commission, il en est aujourd'hui le Président de droit.

Il convient ainsi de procéder à nouveau à la désignation des membres de cette commission afin qu'elle soit au complet.

Monsieur le Maire, comme suite au courrier de Monsieur Marcel LEROUX, propose d'établir une liste unique comme suit :

#### **Pour les titulaires :**

*Monsieur Joseph DEVILLE – Monsieur Marcel GIACOMEL – Monsieur Nathan ALBOUY – Madame Christine BERTIN – Monsieur François GILBERTAS.*

#### **Pour les suppléants :**

*Madame Marie-Catherine GOIRAN – Madame Lyliane BEYNEL – Monsieur Pacôme GALLET – Madame Christine PAQUIS – Monsieur Marcel LEROUX.*

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPROUVE** la désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- **INDIQUE** que la Commission d'Appel d'Offres est composée par :

**Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :**

Monsieur Joseph DEVILLE – Monsieur Marcel GIACOMEL – Monsieur Nathan ALBOUY – Madame Christine BERTIN – Monsieur François GILBERTAS.

**Membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :**

Madame Marie-Catherine GOIRAN – Madame Lyliane BEYNEL – Monsieur Pacôme GALLET – Madame Christine PAQUIS – Monsieur Marcel LEROUX.

**7 – ADMINISTRATION GENERALE****Modification de la Commission Affaires Générales – Nomination des membres de la Commission Affaires Générales.**

Monsieur le Maire indique pour mémoire, les membres de la Commission Affaires Générales ont été nommés lors de la séance du 11 juin 2020.

Monsieur Thierry DEVILLE était alors membre de cette commission, il en est aujourd'hui le Président de droit.

Il convient ainsi de procéder à nouveau à la nomination des membres de cette commission afin qu'elle soit au complet.

Monsieur le Maire précise qu'il garde ces prérogatives dans les affaires générales, les finances, la sécurité et le personnel.

La liste commune proposée est la suivante :

*Monsieur Joseph DEVILLE – Madame Christine BERTIN – Monsieur Nathan ALBOUY – Madame Odile LAROCHE FARIGOULE – Monsieur Laurent BRUNON - Monsieur André BRANDMEYER – Monsieur Marcel LEROUX – Monsieur François GILBERTAS.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPROUVE** la modification de la Commission Affaires Générales
- **INDIQUE** que la Commission Affaires Générales présidée par M. le Maire est composée par :

**Monsieur Joseph DEVILLE – Madame Christine BERTIN – Monsieur Nathan ALBOUY – Madame Odile LAROCHE FARIGOULE – Monsieur Laurent BRUNON - Monsieur André BRANDMEYER – Monsieur Marcel LEROUX – Monsieur François GILBERTAS.**

**8 – ADMINISTRATION GENERALE****Commissions Municipales – Création de la Commission Vie économique et relations de proximité. Nomination des membres de la commission.**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 a permis la création sept commissions municipales (en sus de la CAO et autres commissions obligatoires). En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour les Conseils Municipaux de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au vote de l'assemblée délibérante (article L 2121-22),

il est proposé au Conseil Municipal de créer une huitième commission ayant attrait à la vie économique et aux relations de proximité puis de procéder à la nomination de ses membres.

A l'instar des autres commissions municipales, cette commission Vie Economiques et relations de proximité doit être composée de huit membres auxquels s'ajoute le Maire nommé Président de droit.

La liste commune proposée est la suivante :

*Monsieur Nathan ALBOUY – Madame Christine BERTIN - Monsieur Jacques DONATO– Madame Corine BEGON – Madame Christine PAQUIS - Madame Sylvette DELORME– Monsieur Marcel LEROUX – Monsieur François GILBERTAS.*

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPROUVE** la création de la Commission Vie économique et relations de proximité.
- **INDIQUE** que la Commission Vie économique et relations de proximité présidée par M. le Maire est composée par :

**Monsieur Nathan ALBOUY – Madame Christine BERTIN - Monsieur Jacques DONATO– Madame Corine BEGON – Madame Christine PAQUIS - Madame Sylvette DELORME– Monsieur Marcel LEROUX – Monsieur François GILBERTAS.**

### **9 – ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs (SIEL et CNAS).**

Monsieur le Maire rappelle que La Commune de BONSON adhère à un certain nombre d'organismes extérieurs, pour lesquels des représentants de la commune ont été désignés par délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020. Il est proposé au Conseil Municipal d'élire de nouveaux représentants pour :

- Le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL)  
1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de simplement intervertir le titulaire et le suppléant, il propose donc que Monsieur Laurent BRUNON devienne le délégué titulaire et que Monsieur Joseph DEVILLE devienne le suppléant, par rapport à la mission de Monsieur Laurent BRUNON en matière d'économie d'énergie et d'écologie.

- Le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel Municipal (CNAS)  
1 délégué titulaire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner Monsieur Joseph DEVILLE comme délégué au CNAS.

**Le Conseil Municipal, à la majorité absolue par 22 Voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS » (M. LEROUX – Mme GIRAUD - M. BRU – Mme SAULODES – M. GILBERTAS).**

- **DESIGNE** les représentants suivants :

<b>SIEL</b>	
1 délégué titulaire	Monsieur Laurent BRUNON
1 délégué suppléant	Monsieur Joseph DEVILLE
<b>CNAS</b>	
1 délégué	Monsieur Joseph DEVILLE

## **10 – ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE**

### **Pacte de Gouvernance LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Madame Christine BERTIN expose que la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation, après chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre inscrive à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les Communes et l'Etablissement Public.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les Maires et les Conseillers Municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer le pacte de gouvernance à conclure avec Loire Forez Agglomération tel que présenté en annexe de la note de synthèse pour ce Conseil Municipal.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPROUVE** le pacte de gouvernance à conclure avec Loire Forez Agglomération tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le pacte de gouvernance avec Loire Forez Agglomération.

## 11 – ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE

### **Avenant la convention ADS de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Madame Christine BERTIN rappelle que la Commune adhère par convention au service commun mis en place par Loire Forez Agglomération relatif à l'instruction des autorisations du droit du sol depuis le 1er janvier 2020.

L'avenant n°1 à la convention d'adhésion, présentement soumis à délibération du Conseil Municipal, acte de l'ajustement des unités d'œuvre et de la fin d'instruction des certifications d'urbanisme de simple information (CUa), suite à la mise en place de leur instruction automatisée.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer l'avenant tel que proposé en annexe ainsi qu'à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1er janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des Cua à compter du 1er janvier 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache

## 12 – DOMAINE ET PATRIMOINE

### **Projet Centre-Ville – Désaffectation avant déclassement du Domaine Public.**

Monsieur Marcel GIACOMEL rappelle que la Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier, ancien Lidl, sans référence cadastrale, situé devant la mairie et constitué notamment de la place François Mitterrand et de terrains entourant les parcelles cadastrées section AD336 et AD337.

Dans le cadre de sa politique de réhabilitation et de revitalisation du centre-ville, la Commune a lancé un ambitieux programme de rénovation des voiries routières, de création de liaisons douces, d'espaces enherbés et végétalisés, de rénovation de la place François Mitterrand, de mise en cohérence des différents équipements commerciaux.

Certaines voies anciennement dédiées à la circulation automobile ont été, dans ce contexte, réaménagées et n'ont plus vocation à servir d'accès à la place François Mitterrand. Il en résulte une désaffectation de fait qui s'accompagne de la mise en place de barrières et d'une signalétique pour interdire l'accès au public de ces espaces.



En l'absence de relevé cadastrale permettant d'identifier les parcelles, la Commune a mandaté M. MIALON Géomètre-expert, pour qu'il établisse un plan précis des terrains concernés par la désaffectation et, à terme, par le déclassement qui marquera leur sortie du domaine public. Ce plan délimitant les confins du domaine public et du futur domaine privé de la commune est joint en annexe de la présentation pour une meilleure compréhension du périmètre des espaces concernés par la présente désaffectation (annexe).

Après leur déclassement, la Commune mettra en vente ces terrains à celui des candidats retenus dans le cadre de l'opération de cession avec charge de la parcelle AD 336 ayant vocation à être édifiée d'une halle couverte s'inscrivant dans la politique de revitalisation et d'animation du centre-ville.

La cession des parcelles désaffectées puis déclassées permettra au futur acquéreur de réaliser les aménagements propres à rendre cette zone de chalandise agréable, esthétiquement flatteuse et fonctionnelle tant pour les futurs commerçants que pour leurs clients.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer la désaffectation présentée, qui s'inscrit dans une opération globale visant à doter le centre-ville de Bonson d'un équipement structurant, économiquement prospère et créateur d'emplois sur le territoire.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPOUVE** la désaffectation avant déclassement du Domaine Public présentée dans le cadre du projet Centre-Ville.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette désaffectation avant déclassement du domaine public.

### **13 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **Rue des Tournesols et des Papillons – Rétrocession des voiries et des cheminements modes doux pour intégration au domaine public.**

Monsieur Marcel GIACOMEL rappelle qu'en date du 14 novembre 2019, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination des voies traversant le lotissement construit rue des Javelottes, rue de la Pierre et rue des Pinsons par le promoteur Atrium promotion.

Les travaux étant en cours d'achèvement, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la rétrocession telle que présentée en annexe :

- des 2 voiries cadastrées AB 331,
- de l'élargissement et la réfection de la rue des Pinsons,
- du mode de cheminement doux cadastré AB 333.

Il est précisé que la rétrocession définitive interviendra lorsque la conformité des travaux sera constatée par les gestionnaires des réseaux, et après validation par les services de Loire Forez Agglomération.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPROUVE** la rétrocession des voiries traversantes, rue des Tournesols, rue des Papillons et le cheminement des modes doux à la commune.
- **INDIQUE** que la rétrocession interviendra lorsque la conformité des travaux sera constatée par les gestionnaires des réseaux et après validation par les services de Loire Forez Agglomération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **14- ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES**

##### **Demande de subvention DETR + DSIL 2021**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération Centre-ville et de la deuxième tranche des travaux, c'est-à-dire la placette commerciale, la place François Mitterrand et le parking Chareyre, il convient de solliciter les services de l'Etat quant au financement du projet.

Ainsi, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 pour un montant de 30 % du coût HT des travaux et études estimés à 350 000€ HT soit une subvention espérée de 105 000€.

L'opération Centre-ville est éligible dans le cadre de :

- Mise en valeur des bourgs, villes et villages ;
- Autres opérations à finalités commerciales.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'état au titre des dotations DETR et DSIL 2021 et à signer tout document relatif à ce dossier.

##### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPROUVE** la deuxième tranche des travaux de l'opération centre-ville ;
- **APPROUVE** le montant total H. T. des travaux estimés à 350 000 € ;
- **APPROUVE** la demande de subvention à formuler au titre de la DETR 2021 ;
- **APPROUVE** la demande de subvention à formuler au titre de la DSIL 2021 ;
- **INDIQUE** que ces subventions sont sollicitées dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche des travaux de l'opération centre-ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ces subventions et à signer tout document relatif à ces dossiers.

## 15 – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

### **Demande de subvention Région**

Monsieur le Maire expose que la Région AURA subventionne les équipements des services de police municipale dans le cadre de son intervention pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins.

La commune de Bonson étant en plein essor démographique, le service de police municipale se doit d'être développé pour répondre aux sollicitations croissantes des riverains et usagers. Les missions dévolues aux policiers municipaux sont diverses et variées et imposent des équipements de protection et d'intervention.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer la demande de subvention à formuler auprès de la Région. Le Montant HT des équipements s'élève à 2 479.42 €, le montant de la demande de subvention peut atteindre 50% de la dépense subventionnable soit 1 239.71 €.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

- **APPROUVE** la demande de subvention à formuler auprès de la Région pour l'équipement de la Police Municipale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès des services de la Région et à signer tout document relatif à ce dossier.

## 16 – ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL

### **Renouvellement de la Convention Hygiène et Sécurité avec le Centre de Gestion de la Loire.**

Monsieur Joseph DEVILLE expose que la Commune adhère par convention au service hygiène et sécurité placé auprès du Centre de Gestion de la Loire suivant la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2014.

Les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « d'assistance individualisée en prévention », « d'assistance mutualisées en prévention » planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer la reconduction de cette convention portant sur les missions d'hygiène et sécurité au travail.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 Voix « POUR ».**

#### **➤ DECIDE**

- d'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42, pour un montant mensuel de dix euros,
- de solliciter en fonction des besoins en hygiène et sécurité, les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

### **17 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Marcel LEROUX expose les différentes questions de la liste minoritaire.

#### **1. La sécurité des piétons sur l'avenue Saint Rambert :**

Monsieur Marcel LEROUX pose la question suivante :

***« Compte tenu du projet « PA » de la gare qui nous a été présenté lors du Conseil Municipal de décembre 2020;***

***Compte tenu que les riverains de l'avenue de St Rambert se trouvent en insécurité pour la traversée de cette avenue ;***

***Quel est votre projet à court terme pour sécuriser cette zone et relative à la sécurité des piétons ? »***

Monsieur Le Maire répond :

« Tout d'abord, l'avenue de Saint-Rambert a connu une baisse significative de sa fréquentation depuis l'ouverture du contournement. Avant cela, nous avons, en 2013, entrepris des travaux de sécurisation avec notamment l'installation de feux tricolores et d'une voie séparative au carrefour de la Gare.

Ensuite, cette avenue a déjà des trottoirs sécurisés de chaque côté, ainsi que plusieurs passages piétons.

Cependant, j'ai pu constater qu'il en manquait un au niveau du pôle médical et un autre au carrefour de la rue Jean Tronchon/rue de la rivière.

J'ai récemment demandé aux services de LFA de nous étudier la faisabilité de la création des deux passages piétons.

Concernant le quartier de la Gare actuellement en construction, nous avons d'ores et déjà envisagé d'installer un passage piéton au niveau du parvis de l'église, dans la continuité du cheminement nouvellement créé entre le complexe, la MAM et l'église. Nous procéderons également à une rénovation des passages piétons au carrefour de la rue du stade afin de les sécuriser au maximum. ».



## 2. La RD 108 :

Monsieur Marcel LEROUX pose la question suivante :

**« Vous nous avez informés que le RD 108 faisait l'objet d'études en prévision d'un réaménagement à court terme. Pouvons-nous avoir connaissance des études déjà réalisées ? Si non, dans quel délais seront-elles communiquées ? »**

Monsieur Le Maire répond :

« Comme annoncé lors du conseil municipal du 24 Septembre 2020, et repris en commission affaires générales du 7 Octobre 2020, un bureau d'études nous accompagne dans l'élaboration du programme de sécurisation de la RD 108 entre le rond-point de La Becque et le Pont du Diable.

Comme vous avez pu le lire dans l'édition du Progrès du 24 Février, la municipalité en a fait une de ses priorités. L'étude vous sera présentée en commission puis en conseil municipal dans les prochaines semaines afin de pouvoir entreprendre les premiers travaux en fin d'année 2021.

## 3. Les Pistes cyclables :

Monsieur Marcel LEROUX pose la question suivante :

**« A plusieurs reprises vous nous avez évoqué le projet d'une voie cyclable permettant de relier par ce mode doux la « Zone des écoles au Stade ». Pouvez-vous nous présenter ce projet ?**

**Au demeurant, envisagez-vous à court terme de retracer les pistes cyclables existantes et de supprimer voire de remplacer celles qui existent sur les trottoirs ? ».**

Monsieur Pacôme GALLET apporte la réponse suivante :

« Nous travaillons actuellement sur le plan de mandat pour la mobilité.

La mise en œuvre de l'étude réalisée par LFA se fera sur plusieurs années étant donné que la création de pistes cyclables est conditionnée à des contraintes techniques et financières tout en respectant l'aspect normatif.

Nous avons déjà demandé à LFA de retracer les pistes cyclables existantes ou d'apposer des pictogrammes dans les zones 30 répondant aux normes actuelles, mais aussi de créer un cheminement modes doux sécurisés entre la zone des écoles et le complexe, sur un itinéraire où nous conserverons les bonnes choses déjà réalisées et l'ajout de signalisation horizontale et de quilles.

Ces travaux se réaliseront au cours du mois de Mars.

Plus de détails lors de la prochaine commission sports et mobilités ».

## 4. La communication avec le groupe de l'opposition :

Monsieur Marcel LEROUX pose la question suivante :

**« Monsieur le Maire, vous avez suggéré et déclaré vouloir travailler avec le groupe d'opposition. Sous quelle forme envisagez-vous cette relation tout en sachant que nous ne sommes pas tenus informés des principaux événements de notre commune: CME, réunion avec les commerçants, réunion de secteur LFA, formation PLUI organisée par LFA ? »**

Monsieur le Maire répond :

« Après une campagne électorale marquée par un déferlement de propos outranciers et parfois injurieux de votre part, suivi d'une première année de mandat marquée par de la suspicion et de la méfiance, voire de l'investigation, je vous avoue avoir du mal à répondre à votre question. En effet, nous avons émis l'hypothèse de travailler ensemble mais pas selon vos conditions.

Certains vivent dans le passé, parfois bien lointain, quel dommage pour les bonsonnais ! J'attends de votre part une démarche plus constructive et pas seulement des annonces jamais suivies de fait.

Pour revenir à votre question, cette relation se fera dans un premier temps via les commissions qui peuvent être un moment d'échanges et de partages.

Enfin, concernant le CME ou encore la réunion avec les commerçants, cela traite de dossiers portés par la majorité dans le cadre de la vie municipale.

Pour la réunion de secteur LFA, il a été demandé au Maire de chaque commune de mandaté un seul élu afin de limiter le nombre de participants avec la crise COVID-19.

Pour la formation PLUI, tous les conseillers municipaux des 87 communes ont reçu le programme et l'invitation dans le cadre des séminaires 2020/2021. Afin de respecter les conditions sanitaires, la majorité a désigné un représentant.

Il me semble que vous étiez deux à participer à cette réunion ».

## **5. L'accompagnement des associations :**

Monsieur Marcel LEROUX pose la question suivante :

**« Vous nous avez informés que les associations sont accompagnées par un adjoint en relation avec son champ de responsabilités. Nous vous demandons s'il vous plaît que soit rendu publique cette répartition ou affectation ; elle faciliterait la prise de contact entre la gouvernance associative et l'adjoint ? »**

Monsieur le Maire répond :

« Je suis très surpris par cette question puisque nous avons communiqué sur ce sujet à de nombreuses reprises et notamment :

- lors du conseil municipal du 11 Juin 2020 ;
- dans le guide du 6ème Forum des associations
- lors du conseil municipal du 24 Septembre 2020 en réponse à une question orale posée par l'opposition ;
- dans le bulletin municipal n°97 d'octobre 2020 ;
- par courrier en date du 4 Novembre adressé aux associations afin de les inviter à nous rencontrer pour discuter des difficultés liées à la crise sanitaire ;

### **Extrait du CR du 24 Septembre 2020 :**

« Nous avons désigné 5 élus en charge des associations selon le domaine d'activité :

- Lyliane Beynel pour le secteur social, les seniors et le handicap.
- Marie Catherine Goiran pour l'enfance, l'environnement et la santé,
- Christine Paquis pour la culture et l'animation,
- Pacôme Gallet pour les associations sportives
- Sandrine Noirie pour les associations scolaires. »

Monsieur le Maire rappelle également les délégations des adjoints :

<b>Marcel GIACOMEL</b>	<b>1<sup>ème</sup> Adjoint</b> <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b> <b>Cadre de vie - Développement économique - Urbanisme</b>
<b>Lyliane BEYNEL</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjoint - AFFAIRES SOCIALES</b> <b>Logement - Intergénérationnel - CCAS</b>
<b>Pacôme GALLET</b>	<b>3<sup>ème</sup> Adjoint - SPORT ET MOBILITE</b> <b>Affaires sportives - Mobilité</b>
<b>Marie-Catherine GOIRAN</b>	<b>4<sup>ème</sup> Adjoint - JEUNESSE, SANTE ET ENVIRONNEMENT</b> <b>Petite enfance - Enfance Jeunesse - Développement Durable - Santé.</b>
<b>Nathan ALBOUY</b>	<b>5<sup>ème</sup> Adjoint - VIE ECONOMIQUE ET RELATIONS DE PROXIMITE</b> <b>Commerce, Artisanat - Relations de proximité (nouveaux arrivants etc).</b>
<b>Christine PAQUIS</b>	<b>6<sup>ème</sup> Adjoint - CULTURE ET COMMUNICATION</b> <b>Evènementiel - Culture - Communication et Jumelage</b>

Monsieur le Maire rappelle ensuite les conseillers délégués.

<b>Evelyne FAURE</b>	<b>CONSEILLERE DELEGUEE - CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS</b>
<b>Sylvette DELORME</b>	<b>CONSEILLERE DELEGUEE - MEDIATHEQUE</b>
<b>Sandrine NOIRIE</b>	<b>CONSEILLERE DELEGUEE - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b>
<b>Jacques DONATO</b>	<b>CONSEILLER DELEGUE - ACTION SOCIALE</b>
<b>Christine BERTIN</b>	<b>CONSEILLERE DELEGUEE - INTERCOMMUNALITE</b>
<b>Odile LAROCHE FARIGOULE</b>	<b>CONSEILLERE DELEGUEE - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE</b>
<b>Marilyne ALONSO</b>	<b>CONSEILLERE DELEGUEE - SAISON CULTURELLE</b>
<b>André BRANDMEYER</b>	<b>CONSEILLER DELEGUE - GESTION DU PATRIMOINE</b>
<b>Corine BEGON</b>	<b>CONSEILLERE DELEGUEE - FETES ET CEREMONIES</b>
<b>Joséph DEVILLE</b>	<b>CONSEILLER DELEGUE - PERSONNEL COMMUNAL (ACTION SOCIALE &amp; MEMBRE DU CA DU CDG 42)</b>

Monsieur le Maire rappelle enfin les conseillers qui ont une mission.

<b>Dominique PAUTY</b>	<b>CONSEILLERE - MISSION SITE INTERNET</b>
<b>Cédric CHAVAREN</b>	<b>CONSEILLER - MISSION ESPACES VERTS</b>
<b>Laurent BRUNON</b>	<b>CONSEILLER - MISSION ECONOMIE D'ENERGIE - ECOLOGIE</b>
<b>Grégory CROIZAT</b>	<b>CONSEILLER - MISSION ATTACHE AUX SPORTS</b>
<b>Arnaud JAYOL</b>	<b>CONSEILLER - MISSION SANTE</b>

## 6) CCID

Monsieur Marcel LEROUX pose la question suivante :

**« Concernant le CCID, nous souhaiterions s'il vous plait que soit rendu publique la composition de cette commission (les 8 titulaires et 8 suppléants) qui ont été choisis par l'administration fiscale ? »**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait proposé 32 contribuables à l'Administration Fiscale pour la composition de la commission CCID.

Monsieur le Maire donne lecture des noms des 8 titulaires et des 8 suppléants composant la Commission Communale des Impôts Directs, désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques. (Cf. le tableau ci-après).

le Directeur Départemental des Finances Publiques désigne comme commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLÉANTS	
DUPUY	ANTOINE	MERCIER	YVETTE
PRORIOL	ROLAND	GIRARD	MARIE-CHRISTINE
BANCEL	JEAN-PAUL	ARNAUD	THIERRY
VILLEDIEU	DANIEL	BOUCHET	FRANCISQUE
THOMAS	LUCIENNE	GUILLAUME	YANNICK
SOULIER	DOMINIQUE	POTY	YVES
CURT	JEAN-LOUIS	HULAIN	MONIQUE
JAMMES	MARTINE	COSTE	GASTON

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 25.

**Le Maire,  
Thierry DEVILLE.**



**PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LE JEUDI 25 MARS 2021  
HORAIRE A DEFINIR EN FONCTION DES CONTRAINTES SANITAIRES**